
PDCom 1-2021-9 : crédit d'étude de CHF 60'000.- TTC pour élaborer la stratégie d'évolution de la zone 5 (zones de villas)

- Vu la révision du Plan Directeur Communal entamée par la commune de Bernex fin 2019 dans le but de le rendre compatible avec la dernière version du Plan Directeur Cantonal en y intégrant la transition écologique et l'amélioration du cadre de vie comme prismes de l'évolution de son territoire,
- Vu la modification très récente de la loi cantonale (LCI) et de son article 59 demandant que la planification communale prévoie expressément la stratégie de densification de la zone de villas, qui représente, à Bernex, un territoire non négligeable en superficie et connaît une pression de plus en plus forte de la part des propriétaires et des investisseurs,
- Vu la nécessité de définir une image directrice de chaque secteur de la zone 5 afin d'aider la commune à affirmer ses choix et ses conditions quant à leur évolution,
- Vu les délais imposés par l'Etat, la démarche doit aboutir fin 2021 pour être intégrée au Plan Directeur Communal et articulée avec le Plan Directeur des Chemins Piétonniers,
- Vu le rapport de la commission « Plan Directeur Communal » du 1^{er} mars 2021,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 10 mars 2021,
- Conformément aux art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 22 oui (unanimité des membres présents)

2. D'approuver la demande de crédit PDCom 1-2021-9 pour élaborer la stratégie d'évolution de la zone 5 (zones de villas).
3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 60'000.- TTC destiné à cette étude.
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir cette dépense nette au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement en principe dès 2022.
